

Libres propos

Autor(en): **Delacoste, François-Xavier**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **111 (2008)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Libres propos

François-Xavier Delacoste

J'ai eu l'honneur d'être invité aux « états généraux » qui se sont tenus à Saignelégier les 21 et 22 avril 2007. Mon rôle était d'intervenir librement durant les discussions. Je m'étais fixé comme but de relever des propos tenus lors des débats qui me semblaient importants pour des développements ultérieurs. Ainsi le présent rapport n'est ni une synthèse, ni un procès-verbal de ces « états généraux », mais uniquement le fruit de quelques modestes réflexions.

De l'utilité d'un symposium... Il est évident que de tels « états généraux », réunissant des acteurs culturels de divers horizons, des compositeurs, des autorités cantonales responsables du domaine culturel, permettent d'élargir notre champ de vision, de mieux connaître les avis ou constats de chacun dans une situation donnée. Toutefois, si une synthèse de ces discussions était prévue, il serait important de tenir compte des réalités régionales et d'éviter de proposer toute solution globale. Un tel rassemblement permet d'échanger des points de vue mais il serait illusoire de penser trouver une solution miracle aux problèmes constatés même s'ils sont communs ; ce qui est valable pour une région ne l'est pas forcément pour une autre. La particularité de la Suisse, par sa configuration, son multilinguisme et ses diversités religieuses, est justement la préservation jusqu'ici de ses cultures régionales ; si des solutions aux problèmes communs constatés devaient être trouvées, il faudrait les penser région par région. Si de tels états généraux étaient encore mis sur pied, il serait souhaitable que les personnes invitées à ces débats (acteurs et intervenants) soient renouvelées constamment ; plus nombreux seront les avis, plus riches en seront les discussions.

Un constat guère accepté... Les nombreux chœurs de notre pays vieillissent, voire disparaissent : le renouvellement des choristes ne se fait plus guère ; on ne peut que le constater lors des grands rassemblements chorals, comme les fêtes régionales ou cantonales. Malgré de multiples efforts, on peine à trouver un second souffle ! Les missions même de ces chœurs sont mises à mal, le rôle des chœurs d'Eglise par exemple est souvent relégué à une présence alibi. Dans ce constat, on oublie que notre société évolue, que les mœurs se modifient, que les villages s'urbanisent, que les religions perdent de leur influence. Tous ces multiples changements modifient nos habitudes de vie et sculptent une société différente. Un regard impartial sur la société d'aujourd'hui mettrait cependant en valeur de nouveaux « gisements » mais qui, souvent, sont très éloignés des attentes de ceux qui déplorent la disparition du rôle des chœurs

« traditionnels ». Une société qui recherche son image dans le passé est tôt ou tard vouée à sa disparition. Il est donc nécessaire d'être attentif au présent, aux aspirations des jeunes, à leur façon de l'exprimer et partager « la différence ».

Un appauvrissement de l'enseignement scolaire... C'est en forgeant qu'on devient forgeron ! Pourtant, depuis quelques années, on diminue le nombre d'heures d'enseignement de la musique dans les écoles et la pratique du chant est réduite à sa portion congrue, lorsqu'elle n'est pas tout simplement inexistante. Dès lors, la génération sortante, pauvre en pratique vocale quand elle devient elle-même parent, ne peut transmettre ce qu'elle n'a pas appris. Indubitablement, cette mémoire chorale disparaît, laissant place au désert... Par commodité, on nous dit remplacer le chant dans les écoles en privilégiant l'écoute ; cependant l'écoute est passive, la pratique du chant, elle, est active ; l'une est subie, l'autre agit avec toutes les conséquences bénéfiques sur le développement des facultés sensorielles et cérébrales qu'on lui reconnaît.

La musique « d'aujourd'hui »... Dans les concerts, le mélange des genres favorise le décloisonnement ! Chacun est alors « contraint » d'écouter l'autre et la connaissance de « l'autre » est essentielle à la reconnaissance et au respect des moyens d'expression. Ainsi, dans un même concert, les jeunes collégiens qui se produisent dans un répertoire de musique rock, les groupes folkloriques qui présentent des chants traditionnels, les chorales d'église qui chantent leur répertoire religieux permettent un décloisonnement de l'expression culturelle. Ainsi, on constate aujourd'hui non un appauvrissement mais une plus grande richesse des moyens d'expression culturels, pour autant que l'on accepte les moyens d'expression des autres !

La formation des chefs de chœurs... Repenser la formation des chefs de chœurs est une mission conjointe des institutions chorales cantonales faîtières et des institutions de formation, tels les Conservatoires et Hautes Ecoles de Musique. C'est le rôle des institutions cantonales de définir l'évolution des besoins de leurs membres ; compte tenu des besoins, il appartient aux institutions musicales de définir des programmes adaptés. Aucun genre musical ne doit être exclu de ce programme, car quel que soit le genre, les chefs de chœurs doivent être à la hauteur des exigences des différents répertoires.

Et la création musicale ?... La création musicale s'adresse aux oreilles de notre époque. Souvent elle motive une ou plusieurs sociétés à travailler ensemble. Ceci est valorisant pour les choristes et ce genre de manifestations est très apprécié du public en général. Reconnaissons cependant que les compositeurs et librettistes sont souvent peu, voire pas rétribués pour leur travail ; les chorales ont peu de moyens et les frais engendrés par la mise en place de telles manifestations sont conséquents. L'aide apportée par les pouvoirs publics porte généralement sur la réalisation des

œuvres plutôt que sur leur conception. Il serait opportun que les institutions cantonales en charge des dossiers culturels favorisent la création des œuvres par des commandes selon des tarifs qui devraient être élaborés. Si le répertoire choral ne s'enrichit pas régulièrement par l'apport d'un répertoire contemporain adapté à nos besoins, tôt ou tard, nous regretterons purement et simplement la disparition de notre tradition chorale. La musique contemporaine est logiquement la seule qui s'adresse au public d'aujourd'hui.

François-Xavier Delacoste,
Directeur du Conservatoire cantonal du Valais.